

NOTE D'INFORMATION

INCIDENT À L'USINE FRAMATOME DE ROMANS-SUR-ISÈRE DU 21 SEPTEMBRE 2022

Date : 22/09/2022

Le 22 septembre 2022, à la suite d'un incident survenu le 21 septembre à l'usine FRAMATOME de Romans-sur-Isère, l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN) a dépêché ses moyens mobiles pour effectuer des prélèvements et mesures dans l'environnement proche de l'usine. Les premières mesures réalisées n'ont révélé aucune trace de radioactivité anormale. Des mesures complémentaires sont en cours.

Mercredi 21 septembre 2022, l'IRSN a été informé à 17h10 du déclenchement du plan d'urgence interne du site FRAMATOME de Romans-sur-Isère à la suite d'un incendie dans un atelier contenant de l'uranium. L'IRSN a activé son organisation de crise et mobilisé les experts et moyens de son Centre Technique de Crise situé à Fontenay-aux roses (92), afin d'évaluer la situation et les risques associés pour la population et l'environnement.

L'installation dans laquelle s'est déclaré l'incendie assure la fabrication d'éléments combustibles pour les réacteurs de recherche et de cibles d'irradiation pour la production d'isotopes destinés à la médecine nucléaire. Le local concerné abrite des matières uranifères sous forme de poudre, manipulées dans une boîte à gant ventilée, et sous forme solide, placées dans des étuves.

Les risques associés à la présence de ces matières sont de deux natures :

- un risque de criticité, c'est-à-dire de déclenchement intempestif d'une réaction neutronique en chaîne. D'après les informations communiquées par FRAMATOME pendant l'incident, l'IRSN a confirmé que tout risque de criticité pouvait être exclu, y compris en cas d'usage d'eau en dernier recours pour lutter contre l'incendie ;
- un risque de dissémination des matières radioactives. Le confinement de ces matières dans le local concerné est assuré par la boîte à gant ou l'étuve, et par un confinement dynamique réalisé par des systèmes de ventilation et de filtration. Après extinction de l'incendie, l'exploitant a pu confirmer l'absence d'endommagement de ces premières barrières de confinement et le fonctionnement du système de ventilation et de filtration n'a pas été affecté par l'incendie.

Après avoir maîtrisé l'incendie, l'exploitant a indiqué que les mesures réalisées dans les locaux et au niveau de la cheminée de l'installation n'avaient pas mis en évidence de dissémination de matières radioactives. En tout état de cause, les conséquences associées à la dissémination de ce type de matières sont limitées. Les évaluations

de la dissémination de l'ensemble des matières contenues dans le local montrent que les conséquences auraient été limitées au site.

En accord avec la préfecture de la Drôme, l'IRSN a dépêché des experts et des véhicules spécialisés afin de confirmer l'absence de rejets radioactifs dans l'environnement autour de l'usine.

Les experts de l'IRSN, arrivés sur place le 22 septembre 2022 en début de matinée, ont réalisé des mesures directes de contamination radioactive et de débit de dose gamma ambiant qui n'ont révélé aucune trace de radioactivité anormale.

Afin de confirmer ces premiers résultats, ils ont également réalisé des prélèvements d'herbe, de sol et des frottis à proximité immédiate du site, au sud dans la zone située sous le vent au moment de l'événement. Ces prélèvements sont acheminés dans la journée du 22 septembre vers les laboratoires de l'IRSN en région parisienne pour y être analysés. Les résultats de ces analyses devraient être disponibles au plus tôt vendredi 23 septembre 2022 en fin de journée.